Image not found or type unknown

Incendie volontaire restaurant suite à cambriolage, 4 mineurs

Par **Romix**, le **23/01/2019** à **07:40**

Bonjour

Mon restaurant, une cabane de plage d'une superficie totale de 100m2, construite intégralement en bois par mes soins, a été totalement réduite en cendres suite au cambriolage de quatre mineurs. Les 4 ont été interpelé (2 de 16 ans et 2 de 17 ans). tous ont reconnus le cambriolage, un seul reconnaît avoir allumer deux foyers pour apparement effacer les preuves après avoir vu une caméra factice. J'ai obtenu le remboursement partiel des pertes matérielles par les assurances adverses car tous les parents avaient une RC, ainsi que ma perte d'exploitation. J'ai pu reconstruire et réouvrir à La clientèle un mois et demi après.

De plus, il semblerait que les 4 mineurs auraient cambriolé un garage dans lequel ils auraient volé une camionnette pour se rendre à 1h de route, lieu où se situe mon exploitation.

Je souhaiterais savoir ce qu'ils risquent. De plus, quels dommages et intérêts suis je en droit de demander, en sachant que depuis le sinistre il m'a fallut reconstruire dans l'urgence et que jusqu'a Ce jour, le quotidien est particulièrement compliqué. Vous noterez qu'au moment du sinistre, mon établissement étant saisonnier, j'allais entamer ma seconde saison.

Je suis déjà représenté par un avocat, ce post n'a pour but que de me donner une idée approximative de ce que j'en suis en droit de demander

par avance merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés